

RÉGIONS

Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane

L'Agence urbaine approuve les rapports moral et financier au titre de 2017

Driss Lyakoubi, | 08 avril 2018 à 15:58 |



L'Agence urbaine de Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane a tenu la 17e session de son conseil d'administration au siège de la province de Kénitra.

Le Conseil d'administration de l'Agence urbaine de Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane, tenu la semaine dernière, a été consacré à la présentation du rapport moral et financier au titre de l'année 2017, du projet de budget pour l'exercice 2018 et du programme d'action couvrant la période 2019-2021, ainsi que du bilan des réalisations de l'année écoulée.

En sa qualité de président du conseil d'administration de l'Agence urbaine, Abdelahad Fassi Fihri, ministre de l'Aménagement du territoire, a souligné que cette session se tient à un moment où la question d'un développement durable, cohérent et équitable entre les différents espaces territoriaux nationaux se pose avec acuité. La directrice de l'Agence urbaine, Nahid Hamtami a, de son côté, mis en exergue les actions menées par son département en matière de planification et de gestion urbaine. Elle a mis en lumière les multiples réalisations de l'Agence pour l'accompagnement du Plan stratégique de développement intégré et durable de la province de Kénitra 2015-2020. Elle a révélé, à cet effet, que le tant attendu. Schéma directeur d'aménagement urbain du Grand Kénitra et de sa banlieue a été achevé. Il est à souligner que l'Agence urbaine a élaboré une vision stratégique 2018-2021 en matière de

développement du territoire et d'accompagnement de la dynamique économique et urbaine. Elle vise à mettre en place une politique urbaine renouvelée, à améliorer le cadre construit en milieu rural, à renforcer la gouvernance et à moderniser les outils de communication. Parmi les objectifs assignés à cette stratégie figure la mise en place d'une politique urbaine qui se caractérisera par l'homologation de 2 schémas directeurs d'aménagement urbain et de 23 plans d'aménagements, l'élaboration de la carte d'aptitude à l'urbanisation de la province de Kénitra, ainsi que des études de restructuration des secteurs couverts par les documents d'urbanisme (une moyenne de 80 ha par an). L'Agence urbaine s'attèlera aussi à l'élaboration de 13 études spécifiques, à l'établissement des plans de restructuration des agglomérations rurales en partenariat avec la Conseil de la région et les communes, à la vulgarisation des documents d'urbanisme homologués sur le Web, ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie «Agence urbaine numérique 2021». La 17e session du conseil d'administration s'est achevée par l'adoption des rapports moral et financier au titre de l'année 2017, du programme d'action et du budget au titre de l'année 2017, ainsi que par la présentation et l'adoption de plusieurs recommandations parmi lesquelles la suppression des taxes de services fournis par l'Agence urbaine en faveur des logements individuels en milieu rural pour les superficies ne dépassant pas 100 mètres carrés.